



**Procès-verbal de la 10^e assemblée publique
de la Société de transport de Trois-Rivières (STTR)
tenue le mercredi 21 novembre 2018 à 19 heures
au Centre de service de la STTR**

Personnes présentes :	M. Luc Tremblay	président
	M. Claude Ferron	administrateur
	M. François Dubois	administrateur et représentant des usagers du transport adapté
	Mme Maryse Bellemare	administratrice
	M. François Bélisle	vice-président
	M. Antoine Poulin	administrateur et représentant des usagers du transport urbain
Personne absente	Mme Valérie Renaud-Martin	administratrice
Personnes ressources :	M. Guy de Montigny	directeur général et secrétaire corporatif
	M. Daniel Girard	directeur du service de transport urbain

1. Mot de bienvenue du président

M. Luc Tremblay, président de la STTR, souhaite la bienvenue à la personne présente et ouvre cette 10^e assemblée publique.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

(80-18) IL EST PROPOSÉ PAR : M. Claude Ferron
APPUYÉ DE : Mme Maryse Bellemare

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit adopté en ajoutant au point 10 « Affaires diverses », le sujet suivant :

a) Règles de gestion des employés cadres 2017-2024

ADOPTÉE

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée publique du 24 octobre 2018

(81-18) IL EST PROPOSÉ PAR : M. François Dubois
APPUYÉ DE : M. Claude Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le secrétaire corporatif soit dispensé de lire le procès-verbal de l'assemblée publique du 24 octobre 2018 ;

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique du 24 octobre 2018 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 2 novembre 2018

(82-18) IL EST PROPOSÉ PAR : M. Claude Ferron
APPUYÉ DE : Mme Maryse Bellemare

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le secrétaire corporatif soit dispensé de lire le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 2 novembre 2018 ;

QUE le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 2 novembre 2018 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

5. Comptes à payer

(83-18) IL EST PROPOSÉ PAR : M. Antoine Poulin
APPUYÉ DE : Mme Maryse Bellemare

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE soient adoptés les comptes à payer par chèques numérotés 26461 à 26618 et les paiements directs 219 à 236 le tout couvrant la période du 3 au 31 octobre 2018, pour une somme totale de 401 236.59 \$, à puiser à même le fonds d'opération.

ADOPTÉE

6. Tarification 2019

M. Guy de Montigny, directeur général et secrétaire corporatif, fait la présentation de la grille tarifaire qui sera en vigueur le 1^e janvier 2019.

7. Modification de la politique sur la consommation, la possession et le commerce d'alcool, de drogues et de médicaments

(84-18) IL EST PROPOSÉ PAR : M. François Belisle
APPUYÉ DE : M. Claude Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE soit adoptée, la politique sur la consommation, la possession et le commerce d'alcool, de drogues et de médicaments modifiée ;

QUE messieurs Luc Tremblay et Guy de Montigny, respectivement président et directeur général, soient autorisés à signer pour et au nom de la STTR.

ADOPTÉE

8. Adoption du règlement 135-B (2018) qui modifie le règlement concernant les normes de sécurité et de comportement dans le matériel roulant et les immeubles

(85-18) IL EST PROPOSÉ PAR : M. François Dubois
APPUYÉ DE : M. Antoine Poulin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le règlement 135-B (2018), qui modifie le règlement 135-A (2015) concernant les normes de sécurité et le comportement dans le matériel roulant et les immeubles de la STTR, soit adopté.

ADOPTÉE

9. Addenda à l'entente du programme de passe universelle au Cégep

(86-18) IL EST PROPOSÉ PAR : M. Antoine Poulin
APPUYÉ DE : Mme Maryse Bellemare

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE messieurs Luc Tremblay et Guy de Montigny, respectivement président et directeur général, soient autorisés à signer pour et au nom de la STTR, l'addenda à l'entente du programme de passe universelle au Cégep.

ADOPTÉE

10. Affaires diverses

a) Règle de gestion des employés cadres

(87-18) IL EST PROPOSÉ PAR : M. Claude Ferron
APPUYÉ DE : Mme Maryse Bellemare

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE messieurs Luc Tremblay et François Belisle, respectivement président et vice-président de la STTR, soient autorisés à signer, pour et au nom de la STTR, les règles de gestion des employés cadres 2017-2024.

ADOPTÉE

11. Période de questions

M. Alexandre Lesmerise mentionne qu'il est satisfait de la tarification proposée pour 2019.

Il souhaite que des panneaux numériques soient installés et il espère que la STTR fera un plan de communication pour supporter le nouveau réseau.

12. Date de la prochaine assemblée

La prochaine assemblée aura lieu le mercredi 19 décembre 2018 à 19 h.

13. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR :

M. François Belisle

APPUYÉ DE :

M. Antoine Poulin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente assemblée soit levée à 19h10.

ADOPTÉE

M. Luc Tremblay
Président

M. Guy de Montigny,
Secrétaire corporatif